

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CE)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire des Sentiers tenue le lundi 1er octobre 2024 à 18 h 45, dans la bibliothèque de l'école.

#### ENGAGEMENT – CIVISME – CRÉATIVITÉ – OUVERTURE

Membre	Présent	Absent
Beudet, Isabelle	X	
Bérubé, Dave	X	
Boucher, Bruno		X
Bujold, Frédéric		X
Chartrand, Geneviève	X	
Demers, Stéphanie	X	
Gauthier, Édith ( <i>présidente</i> )	X	
Joyal, Dominique	X	
Lagacé, Annie	X	
Létourneau, Annie	X	
Leblanc, Sylvain	X	
Milhomme, Léonie	X	
Nadeau, Myriam	X	
Ndion, Magalie	X	
Tremblay, Sonia	X	
Tremblay-Desmeules, Inouk	X	
<b>Invitées</b>		
Bureau, Mariève	X	
Daudelin, Mélanie		X
Hayes, Karina	X	
Julien, Marie-Andrée	X	
<b>Substituts</b>		
Binda, Mireille		X
Proulx, Mélanie	X	
Felteau, Claudia		X

**1. Ouverture de la séance.**

Madame Hayes souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance.

**2. Présentation des membres du conseil d'établissement.**

Chacun des membres se présentent brièvement.

**3. Élection d'un président**

Mme Hayes explique la démarche d'élection et demande si quelqu'un se propose comme présidence au conseil d'établissement ou si un membre souhaite proposer quelqu'un. Un parent présent demande plus d'informations concernant un tel rôle. Mme Hayes explique donc les rôles et responsabilités d'un président.

Madame Édith Gauthier se propose comme présidente.

Mme Gauthier est élue à l'unanimité. Elle prend donc tout de suite le relais dans l'animation de la séance.

**4. Adoption de l'ordre du jour**

Madame Gauthier demande s'il y a des questions ou des ajouts concernant l'ordre du jour au préalable reçu par courriel à tous. Mme Hayes demande une modification de déplacer le point 13 en point 7 puisque madame Bureau doit quitter plus tôt. Elle demande d'ajouter en point 15 l'approbation de la politique d'admission au programme d'éducation intermédiaire (PEI). Madame Marie-Andrée Julien demande d'ajouter l'approbation du plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence. Il sera donc ajouté en point 16. Les documents ont été envoyés par courriel après l'avis de convocation, mais le point ne figure pas à l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Myriam Nadeau, appuyée madame Annie Létourneau, d'adopter l'ordre du jour.

**5. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2024**

Madame Gauthier demande si des gens ont besoin de procéder à la lecture du procès-verbal.

Mme Hayes se permet de rappeler qu'il est important de lire les documents avant les différentes séances pour que les modifications ou corrections soient ajoutés avant la séance du conseil. Quelques coquilles sont demandées pour correction notamment la date et quelques fautes de français. Le procès-verbal sera alors adopté avec les modifications.

Il est proposé par madame Dominique Joyal, appuyée par madame Mélanie Tremblay, d'approuver le procès-verbal.

**6. Suivis au procès-verbal de la séance du 3 juin 2024.**

Point 10: Frais chargés aux parents

Madame Hayes demande précise que lors de la séance de juin, les frais chargés aux parents des élèves des services spécialisées (Perspective et Trajectoire) n'avaient été déposés. Madame Marie-Élaine Dufour, gestionnaire d'établissement, présente lors de la prochaine rencontre pourra présenter les frais chargés aux parents de ces services.

Point 17.2: Calendrier des séances du conseil d'établissement 2024-2025

Mme Hayes propose de retirer ce point de suivi considérant qu'il figure à l'ordre du jour de la présente séance.

**7. Approbation du contenu en éducations à la sexualité.**

La documentation est distribuée aux membres séance tenante. Mme Mariève Bureau, directrice adjointe, présente la planification annuelle des contenus relatifs à l'éducation à la sexualité en partenariat avec Mme Myriam Nadeau, psychoéducatrice et agent pivot. La majorité du contenu est désormais vu en classe via le cours *Culture et citoyenneté québécoise*. C'est principalement en 3e secondaire que des contenus spécifiques sont intégrés en classe, offerts par des intervenants de l'école et des partenaires externes.

Il est proposé par madame Geneviève Chartrand, appuyée par madame Annie Lagacé, d'approuver le contenu en éducation à la sexualité.

**8. Approbation du calendrier des séances**

Mme Gauthier informe les membres des dates des séances de cette année:

Mardi le 1er octobre 2024

Mardi le 5 novembre 2024

Mardi le 10 décembre 2024

Mardi le 18 février 2025

Lundi le 28 avril 2025

Mardi le 3 juin 2025

Il est proposé par madame Mélanie Proulx, appuyée par madame Léonie Milhomme, d'approuver le calendrier des rencontres.

**9. Adoption des règles de régie interne**

Le document a été envoyé aux membres avant la séance. Mme Hayes explique les modifications faites l'an dernier et fait un bref retour sur les quelques règles.

Il est proposé par madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Myriam Nadeau, d'approuver les règles de régie interne.

**10. Formulaire de dénonciation d'intérêt.**

Mme Hayes distribue deux formulaires : Dénonciation d'intérêt ainsi qu'un formulaire d'autorisation de transmission des renseignements. Les formulaires doivent être remplis et remis d'ici la fin de la rencontre.

**11. Formulaire de d'autorisation de transmission de renseignements.**

Comme précisé ci-dessus, le formulaire est distribué aux membres et doit être signé et remis d'ici la fin de la rencontre.

**12. Approbation des activités et sorties éducatives**

Madame Hayes explique qu'il n'y a pas de sorties à approuver pour la présente séance. Elle précise que les activités qui nécessitent un dérangement de l'horaire des classes ou un déplacement en dehors de l'école doivent être approuvées en CPE (comité de participation des enseignants) et en CÉ. Il y a eu

quelques acceptations lors de la dernière séance de CPE, mais ne figurent pas dans la documentation de la séance de ce soir. Madame Hayes propose que les activités et sorties soient envoyées par courriel pour approbation. Les membres pourront alors questionner au besoin. Les règles de régie interne prévoit que l'approbation par courriel, entre deux séances, se fasse sans retour de la part des membres. D'emblée, les sorties se voient alors approuvées.

Une demande particulière pour présenter les voyages lors des séances est demandée afin de bien comprendre les intentions et le déroulement proposés aux élèves.

### **13. Formations obligatoires des membres du conseil d'établissement.**

Mme Hayes explique que la formation des membres du CÉ est obligatoire pour tous les membres du conseil d'établissement qui ne l'ont pas déjà suivie. Les informations sont déposées dans la documentation envoyée par courriel avant chaque séance. Elle explique que le contenu est présenté dans des capsules vidéo et sur des fiches explicatives. Lors de la séance, les membres seront invités à poser leurs questions d'éclaircissements selon le contenu ciblé. La présidente ajoute que la formation permet d'assurer une compréhension juste des rôles et responsabilités du conseil d'établissement.

### **14. Bilan de la rentrée scolaire 2024**

Mme Hayes souhaite faire un retour sur l'accueil et la rentrée scolaire vécue à l'école des Sentiers en août dernier. Elle souhaite prendre un moment de qualité pour entendre les membres dans un but d'amélioration continue. Elle place une attention particulière aux élèves de première secondaire.

Un parent tient à remercier le personnel pour l'accueil chaleureux des élèves de secondaire 1. Il est à noter que les parents se sentent en confiance de laisser leur jeune à l'école des Sentiers. Le chandail remis à l'effigie des Sentiers pour les élèves de secondaire 1 est très apprécié et renforce le sentiment d'appartenance de l'élève pour sa future école. En conclusion, on poursuit sur la même lancée.

Madame Hayes mentionner que des améliorations sont souhaitées de la part de l'équipe-école concernant l'accueil des élèves des autres niveaux. Les discussions se poursuivront au courant de la prochaine année via un comité qui sera nouvellement mis en place.

### **15. Approbation de la politique d'admission au PEI**

Mme Hayes présente la politique d'admission pour le PEI révisée, en vue du guichet unique d'admission à venir dans les prochaines semaines pour les élèves de 1re secondaire. Elle explique la particularité du principe d'un élève bassin. Elle précise que le PEI peut faire exception à cette règle puisque nous devons offrir une continuité de programme aux élèves en PEI au primaire et que ce programme n'est pas offert dans toutes les écoles. Toutefois, à compétences égales, un élève du bassin de l'école des Sentiers sera priorisé par rapport à un élève qui n'est pas du bassin. Par compétence égale il est entendu une réussite assurée dans les matières visées de même que l'engagement dans le programme d'éducation intermédiaire.

Il est proposé par monsieur Dave Bérubé, appuyé par monsieur Sylvain Leblanc, d'approuver la politique révisée.

### **16. Information de la représentante du comité de parent**

Il n'y aucune information à donner puisque la rencontre des représentants du comité de parents aura lieu demain, 2 octobre. Une mère se questionne à savoir pourquoi des écoles secondaires offrent leur porte ouverte le même soir. Mme Hayes explique qu'en raison du nombre d'écoles, du nombre de jour en semaine à la mi-octobre et du principe d'école bassin expliqué un peu plus tôt, deux écoles, sont les

Sentiers, ont choisi d'organiser leur soirée portes ouvertes un même soir, sans que cela ne puisse nuire aux élèves.

#### **17. Approbation du plan de lutte contre la violence**

Des documents sont remis par madame Marie-Andrée Julien afin que les parents puissent consulter le plan de lutte. Des ajouts ont été faits précisément sur les violences à caractère sexuelle. Madame Julien explique les différentes formations et activités offertes à l'école des Sentiers pour sensibiliser et intervenir contre la violence. Elle réfère au site web de l'école. Mme Julien explique aussi que ce qui ressort le plus du plan de lutte de l'école des Sentiers est le fait qu'il y ait beaucoup peu de situations d'intimidation. Il faut toutefois sensibiliser les élèves aux gestes et paroles utilisés entre eux. Ils minimisent l'impact de ceux-ci.

#### **18. Informations de la direction**

Madame Hayes explique que des élèves membres du CÉ seront présents à la prochaine séance, le processus d'élection étant en cours.

Elle informe les membres qu'un élève du service Trajectoire a fait la tournée des classes afin de parler de l'autisme et de sensibiliser les jeunes à la différence.

#### **19. Divers**

Un parent soulève une inquiétude par rapport à des élèves qui ne sont pas choisis dans des équipes sportives et qui se sentent délaissés. Il souhaite s'assurer que les jeunes soient redirigés vers d'autres services ou activités pouvant lui permettre d'intégrer une équipe sportive.

En l'absence de madame Mélanie Daudelin, la rencontre est enregistrée après accord de tous les membres. Mme Julie Mercier a rédigé par la suite ce procès-verbal

---

Karina Hayes  
Directrice

---

Édith Gauthier  
Présidente du conseil d'établissement